

Copie



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFÈTE
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFÈTE
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

, 15 JAN. 2026

ARRÊTÉ INTER-PRÉFCTORAL

n° 69-2026-01-15-00005

**Portant approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement
de l'aéroport Lyon – Saint-Exupéry pour la période 2024-2028**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES,
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST,
PRÉFÈTE DU RHÔNE**

**Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

LA PRÉFÈTE DE L'ISÈRE

**Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

**Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

LA PRÉFÈTE DE L'AIN

VU la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 ;

VU le décret n° 2023-375 du 16 mai 2023 relatif à la lutte contre les nuisances sonores ;

VU l'arrêté ministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2018 fixant la liste des aérodromes mentionnés au I de l'article R112-5 du code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 69-2023.0712.00009 du 12 juillet 2023 portant approbation des cartes stratégiques de bruit de l'aérodrome de Lyon Saint-Exupéry ;

VU l'avis de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry du 13 novembre 2024 ;

VU les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du 22 mai au 22 juillet 2025, en application de l'article R. 572-9 du code de l'environnement ;

VU la synthèse de la consultation du public de septembre 2025 ;

SUR proposition du préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances du Rhône, du secrétaire général de l'Isère et de la secrétaire générale de l'Ain ;

ARRÊTENT

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires d'ouverture et les modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

ARTICLE 1er

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry annexé au présent arrêté, est approuvé.

ARTICLE 2

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, ainsi qu'une note exposant les résultats de la consultation sont consultables sur le site internet de la préfecture du Rhône: <http://www.rhone.gouv.fr>
Ces documents sont également mis en ligne sur le site internet du ministère de la transition écologique et solidaire à la rubrique transport : <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera transmis pour information aux maires des communes concernées par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome Lyon Saint-Exupéry, ainsi qu'aux présidents des communautés de communes de Montluel, de Miribel et Plateau, des Portes Dauphinoises de Lyon Satolas, des Collines du Nord Dauphine, de l'Est Lyonnais, et aux présidents de la Métropole de Lyon et du Syndicat de l'Agglomération Nouvelle de l'Isle d'Abeau.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Ain, de l'Isère et du Rhône.

ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6

Le préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances du Rhône, le secrétaire général de l'Isère, la secrétaire générale de l'Ain et la directrice de la sécurité de l'Aviation Civile Centre Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfète de la zone de défense et de sécurité sud-est
Préfète du Rhône

La préfète de l'Isère

Fabienne BUCCIO

Catherine SÉGUIN

La préfète de l'Ain

Chantal MAUCHET

ARRÊTÉ